

ATELIERS VACANCES

Dossier reçu le ___ / ___ / ___

Attention : Cette fiche est à remplir par les parents (ou le responsable légal) pour les enfants mineurs.
Pour les ateliers vacances Théâtre, les dossiers doivent être envoyés ou déposés sur le site de Saint-Omer (22 Rue Hendricq, 62500 St-Omer)
Pour les ateliers vacances de l'Ecole d'art, les dossiers doivent être envoyés ou déposés à l'Ecole d'art Site de St-Omer ou Aire sur la Lys (4 Rue Alphonse De Neuville, 62500 St-Omer ou 201 Rue de l'Avenir, 62120 Aire sur la Lys)

TARIF : 20 €

Nom et numéro de votre police d'assurance Responsabilité Civile: _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

NOM: _____ PRENOM: _____ Date de naissance: / /
Adresse: _____ Sexe: M F
Code Postal: _____ Ville: _____ Etablissement scolaire: _____
N° Téléphone: _____
Adresse e-mail ⁽³⁾: _____ Classe: _____
Interne:

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES RESPONSABLE(S) DE L'ELEVE

RESPONSABLE 1: NOM: _____ PRENOM: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____

N° Téléphone: _____

Adresse e-mail ⁽³⁾: _____

RESPONSABLE 2 : NOM: _____ PRENOM: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____

N° Téléphone: _____

Adresse e-mail: _____

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEE SCOLAIRE : le déroulement de l'année scolaire est celui de l'Education Nationale. Des modifications d'horaires peuvent intervenir (notamment en période d'examens). Elles sont consignées dans le carnet de liaison de votre enfant et par conséquent considérées connues dès ce moment.

CARNET DE LIAISON : tout changement d'horaires, auditions, concerts ou examens est mentionné dans le carnet de liaison. Il sert également de carnet de correspondance entre les professeurs et les parents.

INSCRIPTION EN CLASSE INSTRUMENTALE : Les élèves sont acceptés en fonction des places disponibles. Aucun élève ne sera admis en classe de piano s'il ne dispose pas d'un instrument d'étude. Les autres instruments peuvent être prêtés aux élèves moyennant une somme forfaitaire annuelle de 60 Euros qui comprend l'entretien. Ils doivent être assurés pour la valeur de remplacement (renseignement au secrétariat). La durée du prêt dépend des besoins de la classe et du coût de l'instrument.

DEMANDE D'UNE DEUXIEME DISCIPLINE : L'inscription à plusieurs disciplines artistiques (Musique, Danse, Théâtre, Arts plastiques) est soumise à la validation de l'équipe pédagogique. Un élève pratiquant déjà un instrument ne peut être admis dans une autre classe instrumentale qu'après l'avis des professeurs et de la direction et en fonction de ses résultats et de son travail.

INSCRIPTION POUR LES ADULTES : il est procédé à une pré-inscription pour les nouveaux élèves. L'inscription définitive n'étant entérinée qu'après avoir accueilli les enfants selon les places disponibles. Les élèves adultes doivent posséder leur instrument. Les anciens élèves sont inscrits en fonction de leur ancienneté et selon le règlement pédagogique. Un manque d'assiduité pourrait entraîner une exclusion de la classe.

EXAMENS - AUDITIONS - CONCERTS - EXPOSITIONS : les dates des examens, auditions, concerts, expositions et activités publiques sont affichées dans les locaux de chaque site et notifiées dans le carnet de liaison. Ces manifestations font partie à part entière de la formation et représentent l'aboutissement d'un travail en cours. La participation des élèves concernés est indispensable et déterminante pour la réalisation du projet collectif.

ABSENCE DES ELEVES : l'absence d'un élève doit être signalée au secrétariat. Pour les mineurs, ce sont les responsables légaux qui en font la démarche. Toute absence non justifiée vous sera notifiée par mail. Trop d'absence pourra entraîner une exclusion.

ABSENCE DES PROFESSEURS : lorsqu'un professeur ne peut assurer son cours, son absence est signalée par mail ou sms. Il est vivement recommandé aux parents qui accompagnent de jeunes enfants de s'assurer du bon déroulement du cours.

INSCRIPTION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT : Tout élève inscrit dans un autre établissement d'enseignement artistique doit obligatoirement le signaler par courrier adressé à la direction.

ASSURANCE : vous devez vérifier que vos enfants et vous-mêmes êtes bien assurés. En cas de dégât, sinistre, accident provoqué par les usagers de l'Etablissement, ceux-ci sont pécuniairement et moralement responsables. De plus, l'Etablissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol de matériel, d'instruments ou d'affaires personnelles.

RESPECT DES HORAIRES DE COURS : Le Conservatoire dégage toute responsabilité en dehors des horaires de cours.

TELEPHONE PORTABLE : L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les cours. Les sonneries seront désactivées. Les captations audios, photos et vidéos sont interdites au sein de l'établissement.

PHOTOCOPIES : l'article 425 du code Pénal, Loi du 11 Mars 1957 interdit la photocopie des œuvres protégées (partitions, méthodes...). Par conséquent, l'utilisation des photocopies est interdite au sein des Etablissements. Le directeur et les professeurs dégagent leur responsabilité en cas de non respect de cette clause du règlement.

UTILISATION DES LOCAUX : L'utilisation des locaux et du matériel du Conservatoire est strictement réservée aux élèves inscrits. Il se fait sous le contrôle des enseignants responsables des cours.

UTILISATION DES TRAVAUX : Les élèves ou leur représentant légal autorisent le département Arts Plastiques à utiliser sans contrepartie, les travaux réalisés en cours dans le cadre de la communication (expositions, plaquette informative, site internet, affiches...)

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Merci d'indiquer, si problème médical particulier : _____

Nom et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident en l'absence des parents: _____

Nom et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident pour les élèves adultes: _____

En cas d'urgence, j'autorise , je n'autorise pas le responsable de l'Etablissement à prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la santé de mon enfant ou de moi-même.

J'autorise , je n'autorise pas , l'établissement à prendre toutes photos et/ou films de mon enfant et/ou de moi-même durant l'année scolaire. L'établissement s'engage à ne pas utiliser l'image dans un but commercial mais uniquement à des fins de valorisation des activités pédagogiques et artistiques de l'Etablissement.

J'autorise , je n'autorise pas , l'Etablissement à prendre en charge, dans le cadre de son activité, tout déplacement de mon enfant sur les différents sites du C.R.D. d'Agglomération et dans les lieux de concert pour l'année scolaire.

Je soussigné (e), M.....certifie que les informations portées sont exactes et atteste être titulaire d'une assurance garantissant ma responsabilité civile et celle de mon enfant. Je déclare avoir pris connaissance des informations pratiques et du règlement intérieur de l'Etablissement pour l'année scolaire et accepte son fonctionnement général.

Signature:

Fait à _____, le ____/____/2018